



5 / DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE AU CSSR AJONCIÈRE

Afin de vous donner quelques repères, voici le déroulé d'une journée habituelle dans l'établissement :

- **7h30** : prises des constantes, mise des bas, aide au lever et installation au petit déjeuner.
- **8h00** : petit déjeuner en chambre.
- **8h30 à 11h45** : aide à la toilette, soins et séances de rééducation.
- **11h45** : contrôle glycémique dans les chambres pour les patients le nécessitant*.
- **12h** : déjeuner.
- **14h30 à 17h** : suite des soins (pansements...) et séances de rééducation.
- **À partir de 17h** : passage des soignants en chambre pour les soins de confort*.
- **18h15** : contrôle glycémique dans les chambres pour les patients le nécessitant*.
- **18h30** : service des plateaux repas en chambre.
- **À partir de 19h30** : passage des soignants en chambre pour les soins de confort*.
- **À partir de 22h30** : passage des soignants en chambre pour les soins de confort*.

*Horaires où votre présence en chambre est requise.

6 / CHARTE DE LA PERSONNE ÂGÉE HOSPITALISÉE

DROITS ET LIBERTÉS de la personne âgée dépendante :

1. Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

2. Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adaptée à ses besoins.

3. Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

8. Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

9. Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

11. Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés, non seulement ses biens, mais aussi sa personne.

14. L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.



7 / NOMS DES RESPONSABLES ET INTERVENANTS DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

DIRECTEUR

M. Nicolas Tachon

ÉQUIPE MÉDICALE

Dr Marie-Aimée Serisé
Dr Ana Piñero

CADRE DE SANTÉ

Mme Vanessa Touchet

RESPONSABLE INFIRMIÈRE

Mme Sandrine Thomas

KINÉSITHÉRAPEUTES

Mme Virginie Kaisermann
Mme Margot Urban
Mme Catalina Perez

ERGOTHÉRAPEUTE

M. Stéphane Zambon

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Chloé Dufour

DIÉTÉTIEN

Mme Emma Lehmann

PSYCHOLOGUE

Mme Maud Fruchard

ANIMATRICE

En cours de recrutement

SECRÉTAIRE MÉDICALE

Mme Catherine Makni

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Mme Isabelle Sebastianelli